

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 532 RELATIF
À LA GESTION DES RÈGLEMENTS D'URBANISME**

RÈGLEMENT NUMÉRO 532-10

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Zotique a adopté le règlement relatif à la gestion des règlements d'urbanisme numéro 532;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Zotique est notamment régie par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c.A-19.1) et que le règlement numéro 532 ne peut être modifié ni entrer en vigueur que conformément aux dispositions de cette loi;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement relatif à la gestion des règlements d'urbanisme numéro 532 de la Municipalité de Saint-Zotique afin modifier les conditions d'émission des permis de construction;

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du 16 avril 2019, selon la résolution 2019-04-190;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu à _____ que le règlement modifiant le règlement numéro 532 relatif à la gestion des règlements d'urbanisme – Règlement numéro 532-10, soit et est adopté et qu'il soit statué et ordonné par ce règlement ce qui suit:

ARTICLE 1 : Ajouter une disposition dans la forme d'une demande de permis ou de certificats

L'article 5.3, intitulé « CONDITION D'ÉMISSION DU PERMIS DE CONSTRUCTION », est modifié par le remplacement du paragraphe 4 par le nouveau paragraphe 4 qui se lit comme suit :

«4. Le terrain sur lequel doit être érigé le bâtiment principal projeté a fait l'objet de la cession en parc et espace vert, tel qu'établi au *Règlement de lotissement* ou au présent règlement, s'il y a lieu. »

ARTICLE 2 : Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Yvon Chiasson, maire

Jean-François Messier,
directeur général et secrétaire-trésorier

Avis de motion :	16 avril 2019
Adoption du projet de modification :	21 mai 2019
Transmission M.R.C. projet de modification :	27 mai 2019
Avis public de consultation (tableau) :	23 mai 2019
Avis public de consultation (Journal Saint-François) :	29 mai 2019
Assemblée de consultation :	13 juin 2019
Adoption du règlement :	18 juin 2019
Entrée en vigueur :	26 juin 2019